

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	23 (1915)
Heft:	12
 Artikel:	Don national des femmes suisses
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-549054

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il sera adressé sous peu une circulaire aux Comités des sections dont les statuts n'ont pas encore été modifiés; cette circulaire contiendra les trois articles-type qu'il paraît désirable de faire figurer dans le texte de tous statuts nouveaux.

Enfin le Colonel Bohny a parlé de *la collecte* dont le produit a aujourd'hui dépassé 1,100,000 fr., et dont environ

600,000 fr. ont été employés. Les plus grosses dépenses concernent:

—————
les trains de grands blessés,
l'acquisition de sous-vêtements destinés
à nos troupes,
l'achat de matériel d'autos-ambulances
et un grand nombre de brancards Rig-
genbach.

Don national des Femmes suisses

Aux femmes suisses!

Depuis plus d'une année la guerre sévit au delà de nos frontières, et jour après jour nous entendons parler des horreurs qu'elle engendre. Nous savons que les femmes des Etats belligérants traversent les épreuves les plus douloureuses. Des milliers d'entre elles pleurent des époux, des fils, des pères, des frères; des milliers vivent dans des angoisses perpétuelles, chaque heure pouvant leur apporter un message de deuil. La guerre a privé d'innombrables femmes de tous leurs biens, a dévasté leur foyer. Les trains d'expulsés, d'internés, d'évacués et de blessés qui traversent notre pays font passer devant nos yeux une image saisissante des misères causées par la guerre. Combien ne sommes-nous pas plus heureuses que nos sœurs des pays voisins, nous autres femmes suisses qui continuons à jouir comme auparavant des bienfaits de la paix!

Aussi nos cœurs sont-ils remplis d'une profonde reconnaissance envers notre patrie et sa vaillante armée qui nous assurent la paix, et nous éprouvons le besoin de témoigner cette gratitude par un acte spécial.

C'est pourquoi, le 22 juin écoulé, l'assemblée générale de la Société d'utilité

publique des femmes suisses, avec un enthousiasme unanime, a décidé d'organiser une *souscription nationale volontaire des femmes suisses* avec la collaboration des cercles féminins les plus divers de notre patrie.

Cette souscription vise toutes les femmes de nationalité suisse, et le produit en sera remis au Haut Conseil fédéral comme contribution aux frais de la mobilisation. Les Suissesses domiciliées à l'étranger sont également invitées à y participer.

Les frais de notre mobilisation augmentent d'une façon inquiétante; une petite partie seulement en sera couverte par l'imposte de guerre voté le 6 juin 1915.

Grâce aux charges financières imposées par la mobilisation, la Confédération aura de la peine à faire face à ses obligations dans tous les domaines, en particulier dans ceux qui nous touchent de plus près, nous autres femmes: celui de l'enseignement professionnel et de la prévoyance sociale. Ces charges pèsent lourdement même sur les générations futures.

A cette heure où les femmes se sentent protégées par l'armée qui monte la garde aux frontières, leur premier devoir n'est-il pas de contribuer, dans la mesure de leurs forces, aux frais de la mobilisation et de témoigner par là leur gratitude?

Plusieurs d'entre nous, femmes, ne seront pas touchées par l'impôt de guerre, d'autres vivent dans des conditions qui leur permettent d'ajouter une contribution supplémentaire aux prestations exigées par ce dit impôt. La souscription nationale des femmes suisses leur procurera à toutes l'occasion de faire preuve d'esprit de sacrifice.

Femmes suisses ! Lorsque, le 20 octobre, commencera la collecte nationale des femmes, songez avec reconnaissance à ce qu'est pour vous la patrie dans ces

temps difficiles, et déposez joyeusement votre offrande sur son autel. L'obole du pauvre et l'or du riche ont la même valeur quand ils proviennent l'un et l'autre d'un même sentiment patriotique.

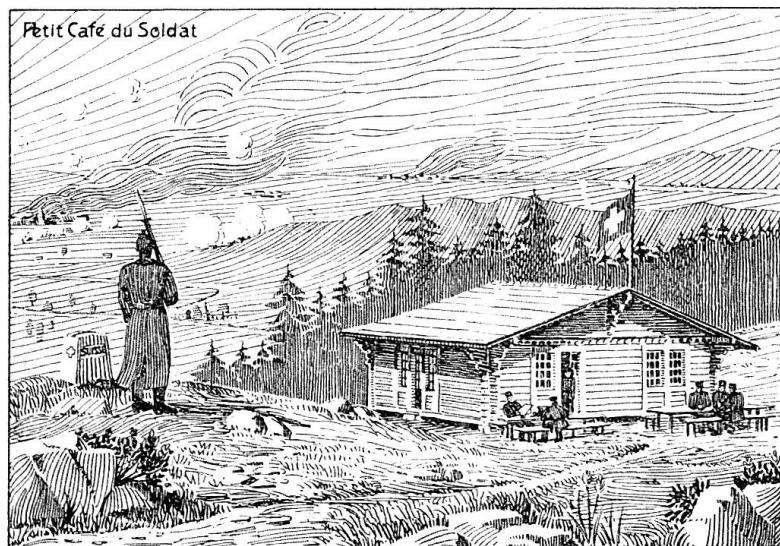
Qu'aucune Suissesse ne reste indifférente à la souscription nationale des femmes afin que celle-ci soit ce qu'elle doit être: *un acte patriotique de toutes les femmes suisses.*

Le Comité administratif à Berne: *Bertha Trüssel*, Présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Chambres de soldats

En plusieurs endroits où nos troupes ont été cantonnées, non loin de nos frontières, des comités de bienfaisance auxquels la Croix-Rouge n'est pas étrangère, ont installé des « Chambres de soldats ».

là que nos soldats ont pu passer leurs soirées, trouvant un local propre et confortable, des journaux, de quoi faire leur correspondance ou des jeux, ainsi que du café, du thé ou du chocolat.



Le „Chalet Motta“ ou „Petit café du soldat“, inauguré à Berne le 19 octobre 1915.

Elles ont été organisées soit dans des ateliers inutilisés, dans des hangars vides, dans des caves à fromage (!), des remises à voitures, des chambres disponibles, des restaurants, même dans un château. C'est

Des milliers de nos troupiers ont pu éviter ainsi de passer leurs soirées au cabaret et d'y dépenser inutilement de l'argent.

Dernièrement encore, une Maison du Soldat a été inaugurée à Berne, en pré-